

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

Mme Sarles, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« mentionné à l'article L. 132-4 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.